

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000025 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

E26000025 / 51

Monsieur le maire
COMMUNE DE BAR SUR AUBE
Hôtel de Ville
Place Carnot
B.P. 110

MAIRIE DE BAR SUR AUBE 10202 BAR SUR AUBE CEDEX
18 MARS 2023 203
Pour attribution : Pour information : Observations :

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le projet de la révision du PLU sur le territoire de Bar-sur-Aube, par la commune de Bar-sur-Aube, situé à l'hôtel de Ville Place Carnot BP110 à Bar-sur-Aube (10202).

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Dominique COSSON, Proviseur de lycée en retraite, demeurant 15 rue Bruslé de Valsuzenay, BARBEREY SAINT SULPICE (10600) (tel : 03 10 64 42 20 ; portable : 06 63 14 35 51) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard BRU (tel : 03 25 37 09 29 ; portable : 06 89 30 52 62) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
et par délégation le greffier,



Signé

C.LEPOIVRE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

12 mars 2026

N° E26000025 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 7 mars 2026, la lettre par laquelle la commune de Bar-sur-Aube demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de la révision du PLU sur le territoire de Bar-sur-Aube, par la commune de Bar-sur-Aube, situé à l'hôtel de Ville Place Carnot BP110 à Bar-sur-Aube (10202).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Dominique COSSON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Bar-sur-Aube, à M. Dominique COSSON et à M. Gérard BRU.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 mars 2026

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 12 mars 2026
Le greffier,

Le vice-président,

Signé

Antoine DESCHAMPS



C.LEPOIVRE